

Questions orales

LES DROITS COMPENSATEURS AMÉRICAINS SUR LE BOIS D'OEUVRE TENDRE—L'INCIDENCE SUR DES LOCALITÉS DU NORD DE L'ONTARIO

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le vice-premier ministre sait-il que depuis l'imposition de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre tendre, les ventes de certaines scieries du nord de l'Ontario ont enregistré des baisses allant jusqu'à 90 p. 100? Le ministre envisage-t-il de prendre des mesures pour venir en aide à ces localités qui ont perdu des centaines d'emplois à cause du fléchissement des ventes de bois d'oeuvre tendre? Il s'agit notamment de Terrace Bay, Hearst, White River et Longlac.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, mon estime pour le député est considérable. Je tiens à lui assurer que je ne veux en aucune manière minimiser la gravité des difficultés que cette situation occasionne au nord de l'Ontario et du problème auquel il fait allusion. Je crois cependant que le député est au courant du fait que des discussions portant sur la stratégie à adopter pour contrecarrer ces droits compensateurs se déroulent actuellement entre le ministre fédéral et ses homologues provinciaux. Une conférence des premiers ministres se tiendra à Vancouver au cours des prochains jours et cette question y fera l'objet de sérieuses discussions.

Conformément à l'esprit qui anime le gouvernement actuel, elle sera abordée dans l'optique d'une intervention concertée des gouvernements fédéral et provinciaux.

* * *

[Français]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA MISE EN VENTE DE TÉLÉGLOBE CANADA—LA JUSTIFICATION

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Privatisation). Comment peut-elle justifier la vente d'une société de la Couronne qui fonctionne bien et qui est rentable, dans une industrie où les mêmes services sont fournis par l'entreprise publique dans d'autres pays? Si elle voulait réduire les prix, pourquoi ne pas inciter Téléglobe à réduire ses prix, ce qui peut être fait aussi bien par une entreprise publique que privée?

[Traduction]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai répété maintes fois que le principe de la privatisation était de rechercher de plus grands avantages économiques en remettant au secteur privé des compagnies qui ne desservent plus la politique publique. C'est une bonne compagnie qui est rentable. Je crois qu'elle a un avenir très prometteur au sein du secteur privé. La politique du gouvernement est de faire en sorte, par une telle mesure, que les employés de cette compagnie, et nos concitoyens en général, en tirent de plus grands avantages économiques.

LES PRESTATIONS DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, la ministre ne convient-elle pas que les employés

de Téléglobe, qui jouissent actuellement d'une bonne caisse de retraite, sortiront perdants de cette vente? S'assurera-t-elle qu'ils ne perdent rien sur ce chapitre avec un nouvel employeur?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, nous avons discuté de cette question avec les employés. Ils ont tout loisir de poursuivre ces discussions avec la direction et avec nous sur l'avenir de cette société. Ils ne seront pas lésés, bien au contraire, mais en bien meilleure posture au sein d'une compagnie dynamique très prometteuse. Pour s'en convaincre, il faut en parler aux employés de de Havilland, de Canadair et des Arsenaux Canadiens qui débordent tous d'activités et qui envisagent leur avenir avec beaucoup d'optimisme.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LES CONSTATATIONS DE LA COMMISSION EASTMAN

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Ne convient-il pas qu'après avoir étudié les problèmes de l'industrie pharmaceutique pendant deux ans, la Commission Eastman a constaté que l'obligation d'obtenir un permis n'avait eu aucun effet sensible sur la rentabilité de l'industrie pharmaceutique? Après deux ans d'étude, M. Eastman a constaté que les profits des industries pharmaceutiques dépassaient ceux de l'ensemble du secteur manufacturier. Il a découvert que l'ancienne loi sur les brevets économisait aux consommateurs canadiens 211 millions de dollars par année.

Si le gouvernement est d'accord avec les constatations de la Commission Eastman, pourquoi présente-t-il un projet de loi qui accordera une période d'exclusivité deux fois plus longue que celle que recommande M. Eastman?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député a reconnu que la Commission Eastman avait recommandé un changement au système actuel. Je voudrais citer les propos du député, qui est critique du parti libéral en matière de santé. Il a dit: «Les prix élevés pourraient être justifiés si cela donnait lieu à plus de recherches sur les produits pharmaceutiques au Canada. La hausse de prix prévue devrait avoir des conséquences minimales sur les consommateurs.» Je peux garantir au député qu'il y aura beaucoup plus de recherche au Canada et que les prix n'augmenteront pas.

L'INDEMNITÉ OFFERTE AUX PROVINCES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, comment le ministre de la Consommation et des Corporations peut-il affirmer à la Chambre que le prix des produits pharmaceutiques n'augmentera pas d'un cent alors qu'il a offert 100 millions de dollars par année aux provinces pour les indemniser des hausses prévues du coût des produits pharmaceutiques?